

Salaire et bonus contractuel

Par wiwi, le 17/12/2014 à 01:11

Bonjour à tous et d'avance merci pour votre aide.

Actuellement en cours de négociation avec une entreprise, celle ci me propose une rémunération fixe avec un bonus.

Je souhaites que ce bonus soit contractualisé tout en précisant qu'une partie me soit du et que l'autre soit soumise à la réalisation d'objectifs fixés.

[s]Exemple[/s]: "bonus compris entre 1000 et 2500 " minimum du bonus étant 1000 (hors réalisation des objectifs), les 1500 restant représente la réussite de 100% des objectifs fixés.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Est ce possible ?
- Avez vous des exemples de clause à insérer dans un contrat ?
- Avez des remarques ou des points de vigilances ?

Encore merci,

Par **P.M.**, le **17/12/2014** à **08:50**

Bonjour,

Je ne vois pas comment une partie du bonus qui figure au contrat de travail peut vous être dû de toute façon car dans ce cas autant l'inclure dans le salaire fixe, pour la réalisation des objectifs, il faudrait être vigilant à la manière par laquelle ils pourront être fixés et modifiés...